

USAGE DE L'EAU EN ALERTE SÉCHERESSE

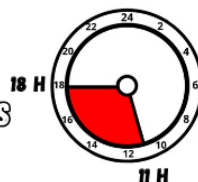
VIDANGE ET REMPLISSAGE DES PISCINES

INTERDIT DE:



ARROSAGE ET ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

POUR L'ARROSAGE DES
VÉGÉTAUX PUBLICS OU PRIVÉS
ET LES JARDINS POTAGERS.



JEUX D'EAU

INTERDIT

SAUF EAU RECYCLÉE
OU RAISON DE SANTÉ
PUBLIQUE



NETTOYAGE FAÇADES, TOITURES OU TROTTOIRS



INTERDIT SAUF SI RÉALISÉ PAR UNE
COLLECTIVITÉ OU UNE ENTREPRISE DE
NETTOYAGE PROFESSIONNELLE

INTERDIT



LAVAGES DE VÉHICULES CHEZ LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELLES



INTERDIT

(PARTICULIERS)
À TITRE PRIVÉ À DOMICILE

(PROFESSIONNELS)
PORTIQUE INTERDIT SAUF
SI ÉQUIPÉ DE RECYCLAGE
À HAUTEUR DE 70 %

PRÉLÈVEMENTS ET REJETS EN COURS D'EAU



PRÉLÈVEMENT D'EAU DOMESTIQUE EN MILIEUX
SUPERFICIELS EXISTANT :
**LES DISPOSITIFS DE PRÉLÈVEMENT DOIVENT ÊTRE
RETIRÉS DES COURS D'EAU**

REJETS DIRECTS EN COURS D'EAU **INTERDIT**

PRÉLÈVEMENT D'EAU
DOMESTIQUE DANS UN
CANAL EXISTANT INTERDIT
DE:

